



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026
Date de réception de l'AR: 02/04/2026
004-210402400-DE_2026_029-DE
A G E D I

République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 25/03/2026

Membres en exercice
: 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*trente mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

Présents : Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Sophie VIAL,
Florian UGHI, Jean TATU, Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Viviane
ISNARD, Rudy WUNDERLIN, Charlotte SZILAGYI, Agnès
BERGERON, Nicolas NEY

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie COLONNA D'ISTRIA

**Objet : Désignation des Représentants au sein de l'association des Communes Pastorales SUD
PACA - DE_2026_029**

L'association des Communes Pastorales de la Région Sud-Paca a pour objet de :

- Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes ;
- Soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités ;
- Préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes ;
- Mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire précise que les objectifs de cette association répondent aux besoins de la commune en matière de pastoralisme et d'entretien du territoire communal.

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Toutefois, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les

nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le Conseil municipal,

CONSTATE qu'une seule candidature par poste à pourvoir ayant été présentée et validée,

Titulaire

- M. Rudy WUNDERLIN

Suppléant

-Mme Sophie VIAL

Le conseil municipal,

PROCLAME les délégués titulaires et suppléant élus pour représenter la commune :

Titulaire :

-M. Rudy WUNDERLIN, conseiller municipal

Suppléant :

- Mme Sophie VIAL, 2^{ème} adjointe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de réception de l'AR: 02/04/2026

004-210402400-DE_2026_029-DE

A G E D I